RÈGLEMENT RALLYE

TOUR DE LA CHARENTE-MARITIME

De Rochefort à St Martin de Ré, La Rochelle, St Denis d'Oléron pour finir à Royan

Organisé par le

Comité Départemental de Voile de la Charente-Maritime

du 4 au 9 juillet 2022

Prescriptions générales :

En plus des conditions d'inscription, l'équipage du bateau en rallye s'engage à :

- ***réaliser l'intégralité du parcours, participer aux briefings et consulter les tableaux d'informations,***
- ***prévenir l'organisation en cas de changement d'équipage,***
- ***ne pas gêner les bateaux en course, respecter scrupuleusement les règles du RIPAM,***
- ***se tenir à l'écart des concurrents ainsi que des lignes d'arrivée et de départ,***
- ***respecter les horaires de départ et d'arrivée aux ports donnés par l'organisation en utilisant si nécessaire le moteur,***
- ***appliquer les dispositions sanitaires en vigueur relatives au Covid19.***

1	**RÈGLEMENT :** Le rallye est régi par :
1.1	La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM),
1.2	Les règlements fédéraux pour l'assurance et les prescriptions COVID applicables à la date de confirmation des inscriptions.
2	**COMMUNICATION**
2.1	Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/ Sur l'eau, l'organisateur a l'intention de veiller et communiquer avec les participants au Rallye sur le canal VHF qui sera donné au briefing. Les participants doivent veiller ce canal VHF et le 16.
3	**ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
3.1	Le Rallye est ouvert aux bateaux en équipage (2 minimum) comme suit : • **Bateaux voiliers monocoques habitables d'une longueur de coque comprise entre 8.0m et 13.0m** , de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **3e** catégorie de

	navigation ou équivalent, équipés de : ○ **propulsion mécanique avec carburant permettant de faire la route de chaque étape,** ○ **VHF fixe 25W maintenue en fonctionnement pendant tout le rallye,** ○ **2 téléphones portables maintenus en fonctionnement pendant tout le rallye.** • les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240. • les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur pour la zone de navigation semi-hauturière
4	**DOCUMENTS EXIGIBLES À L'INSCRIPTION AU RALLYE**
4.1	Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile : • Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, • Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » ou licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile datant de moins d'un an, • Soit un « PassVoile » valide pour chaque jour de navigation.
4.2	Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
4.3	Pour le bateau : • Les numéros de 2 téléphones portables embarqués, • Le nom d'enregistrement du bateau et le numéro MMSI de la VHF, • certificat d'assurance Responsabilité Civile du bateau.
4.4	Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et régler les droits exclusivement en ligne sur: **http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/** **à partir du 31 mars jusqu'au plus tard le 12 juin 2022.** **Les documents demandés devront être fournis au format électronique PDF.**
4.5	Pour être considéré comme inscrit au rallye, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
4.6	Les inscriptions tardives seront acceptées dans la limite des places disponibles.

4.7	Le nombre de bateaux Rallye est limité à 20 bateaux. Une liste d'attente sera ouverte pour le cas où des bateaux inscrits se retireraient.
5	**DROITS A PAYER**
5.1	Les droits à payer sont les suivants :

Toutes Classes et Rallye	Droits
Bateau de longueur de coque inférieure à 9.0m	150€
Bateau de longueur de coque comprise entre 9.0m et 11.0m	200€
Bateau de longueur de coque supérieure à 11.0m	250€

Sont inclus :

- Place de port les nuits du 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 juillet 2022
- Soirée inaugurale le 3 juillet à Rochefort
- Soirée conviviale le 5 ou le 6 juillet (date confirmée ultérieurement) à La Rochelle ;
- Réception des collectivités locales à chaque étape (matin ou soir) ;
- Réception de fin du Tour de la Charente-Maritime en pays Royannais le 9 juillet ;

A noter que les moments de convivialité seront soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date concernée.

6	**PUBLICITÉ**
6.1	Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
6.2	L'autorité organisatrice fournira des cagnards que les participants sont tenus de porter dans les filières du bateau pendant toute l'épreuve.
7	**PROGRAMME**
7.1	**Confirmation d'inscription** : le 3 juillet 2022, de 14h00 à 18h00 au PC Course, Forum des Marais Atlantique, quai aux Vivres à Rochefort. **Briefing des skippers** : le 3 juillet à 18h15, au PC course.

7.2 Étapes du rallye:

Date	Départ	Arrivée
Lu. 04/07/2022	Rochefort	St Martin de Ré
Ma. 05/07/2022	St Martin de Ré	La Rochelle
Me. 06/07/2022	La Rochelle	La Rochelle
Je. 07/07/2022	La Rochelle	St Denis d'Oléron
Ve. 08/07/2022	St Denis d'Oléron	Royan
Sa. 09/07/2022	Royan	Royan

Remise des prix du Tour de la Charente-Maritime le 9 juillet 2022 à partir de 18h devant Les Régates Nautique de Royan.

7.3 Pour information : l'heure du signal d'avertissement de la première course de chaque jour est prévue à :

Date	Lieu	Heure
4/07/2022	Zone Sortie de la Charente	11h00
5/07/2022	Zone Bouées d'attente St Martin de Ré	09h00
6/07/2022	Zone Bouée Ouest Minimes	10h00
7/07/2022	Zone Bouée Ouest Minimes	11h00
8/07/2022	Zone rade St Denis d'Oléron	11h00
9/07/2022	Zone rade de Royan	10h30

La flotte Rallye devra avoir dégagé la zone de départ de la course au signal d'avertissement.

7.4 Le dernier jour de navigation programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h.

8 **LIEU**

8.1 Le PC Course et Rallye est situé à Rochefort jusqu'au départ puis ensuite sur le port à chaque ville étape.

9 **LES PARCOURS**

Les parcours du Rallye sont en route libre à la voile et au moteur, chaque skipper devra s'organiser pour arriver à l'heure pour entrer aux ports escales.

L'organisateur pourra proposer des regroupements intermédiaires à proximité de marques de parcours listées dans l'Annexe 2.

10 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET DU RALLYE**

Les bateaux des accompagnateurs et du Rallye doivent être identifiés par le cagnard fourni par l'organisateur.

Les bateaux accompagnateurs et du Rallye doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.

11	**EMPLACEMENTS AUX PORTS**
	Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
12	**PROTECTION DES DONNÉES**
12.1	Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cet événement, le participant et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après l'événement) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la l'événement, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
12.2	Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cet événement, le participant et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
13	**ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
13.1	« La décision d'un bateau de participer à un événement est de sa seule responsabilité. » En participant à cet événement, chaque participant accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent à la pratique de la voile.
13.2	Un émargement départ sera mis en place chaque matin avant le départ du port. Les participants doivent signer la feuille d'émargement stipulant le nom des équipiers embarqués.
14	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
	Pour plus d'informations, contacter : CDV17, 20 avenue de la capitainerie, 17000 La Rochelle. Téléphone : 05 46 34 67 83, courriel : contact@tourdelacharentemaritimealavoile.fr

ANNEXE 1
ZONE DE NAVIGATION
(vue d'ensemble)

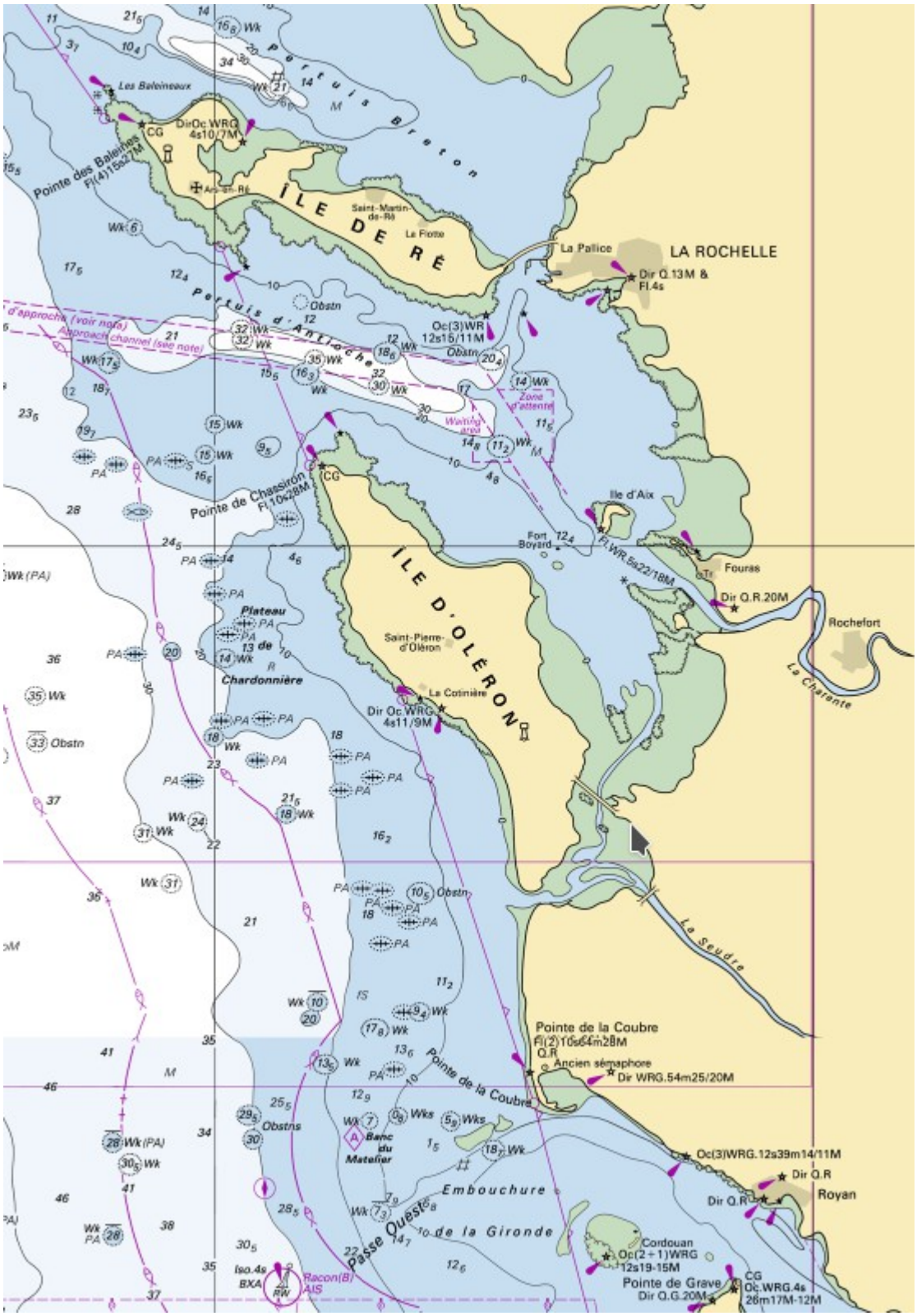

Annexe 1 (suite)
Zone des Pertuis

Annexe 1 (suite)
Zone de Royan

Annexe 2
PARCOURS

Pour rappel :

Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Les ports de commerce et de pêche** de La Pallice à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin :** zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières ostréicoles, mytiliculture, fermes d'aquaculture :** zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;
- **Zone d'exclusion des Baleines : zone** délimitée par les lignes joignant les 4 points suivants:
  - **Point 1** : Phare des Baleines 46°14,66N 1°33,66W
  - **Point 2** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°33,66W
  - **Point 3** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°36,90W (alignement Baleines-Baleineaux)
  - **Point 4** : Coordonnées GPS 46°14,66N 1°36,90W

Zone de trafic maritime à la Rochelle

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- Chenal d'accès au port de la Pallice y compris au nouveau port de pêche à partir de la bouée Sud Chauveau : à partir du moment ou la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- *Voie et chenal d'accès au port de la Rochelle-ville à partir de 2NM avant la tourelle Richelieu.*

Zone de trafic maritime Charente

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, etc) contraints par leur tirant d'eau ont la priorité dans la Charente, les participants doivent :

- **veiller le canal 12**
- s'écarter de la route des navires

• Annexe 2 (suite)

Pour information les marques listées ci dessous pourront être utilisées pour l'organisation de l'événement:

Pertuis d'Antioche

N°	Nom	Latitude	Longitude
1	Bouée Ouest Minimes	46°08.01' N	1°11.59' W
2	Bouée Roches du Sud	46°06.38' N	1°15.22' W
3	Bouée Sud Chauveau	46°06.57' N	1°16.06' W
4	Bouée Marie-Anne	46°09.19' N	1°15.08' W
5	Bouée Vivagel	46°08.35' N	1°15.65' W
6	Tourelle du Lavardin	46°08.10’ N	1°14.53’ W
7	Bouée Lavardin Sud	46°07.62' N	1°14.34' W
8	Bouée Lavardin Est	46°07.91' N	1°13.92' W
9	Bouée Aix Nord-Ouest	46°02.40' N	1°12.33' W
10	Bouée Aix Sud-Est	46°00.30’ N	1°09.49’ W
11	Bouée Longe Boyard Nord	46°01.98' N	1°16.91' W
12	Bouée Les Pales	45°59.53' N	1°09.58' W
13	Bouée Longe Boyard Sud	45°58.63' N	1°11.88' W
14	Pont de Ré passe montante : définie par les 2 bouées latérales et l’arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Sud->Nord	46°10.16’ N	1°14.43’ W
15	Pont de Ré passe descendante : définie par les 2 bouées latérales et l’arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Nord->Sud	46°10.26’ N	1°14.81’ W
16	Filières aquacoles Cardinale Est	46°04.63’N	1°09.68’W
17	Filières aquacoles Cardinale Sud	46°02.90’N	1°09.40’W

Pertuis Breton

N°	Nom	Latitude	Longitude
21	St Martin de Ré, Balise Pte du Couronneau	46°12.80' N	1°20.88' W
22	St Martin de Ré, bouées blanches d’attente Sud et Est	46°13.00’ N	1°21.60 W
23	Ars en Ré, Bouée Bûcheron n°1	46°14.16' N	1°25.85' W
24	Tourelle Les lslates	46°14.03' N	1°23.33' W
25	Bouée ATR de l’Aiguillon	46°15.44’ N	1°11.40’ W
26	Bouée Eaux Saines de Bourgenay	46°25.62’ N	1°41.55’ W
27	Bouée cardinale Est des filières d’aquaculture (obstacle)	46°15.73’ N	1°18.41’ W
28	Bouée cardinale Nord des filières d’aquaculture	46°17.16’ N	1°22.18’ W
29	Bouée cardinale Ouest des filières d’aquaculture	46°16.28’ N	1°22.87’ W
30	Bouée jaune marque spéciale Marée-graphe	46°13.18’ N	1°14.74’ W